



Commission scolaire
DES PHARES



Ville de
rimouski

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Partenariat pour un meilleur accès aux ressources de la bibliothèque Lisette-Morin dans le cadre des activités d'enseignement à la Commission scolaire des Phares

Rimouski, le 16 octobre 2013 – La Commission scolaire des Phares tient à souligner la conclusion d'un nouveau partenariat avec la Ville de Rimouski. La Ville autorise les écoles de la Commission scolaire se trouvant sur son territoire et sur celui des municipalités desservies par l'Entente intermunicipale concernant l'accès aux activités de loisirs (les municipalités de Saint-Anaclet-de-Lessard et de Saint-Valérien) de bénéficier d'abonnements d'organismes à la bibliothèque Lisette-Morin.

Cette entente permet d'envisager un meilleur accès aux ressources de la bibliothèque Lisette-Morin pour les enseignants et enseignantes. Chaque enseignant d'une école bénéficiant d'un abonnement d'organisme à la bibliothèque Lisette-Morin pourra recevoir une carte d'abonnement sans frais supplémentaires. Comme détenteur de cette carte, identifiée à son nom et au nom de l'école d'attachement, il aura le privilège d'emprunter un total de 30 documents visant à l'appuyer dans son enseignement.

« L'accès aux ressources de la bibliothèque Lisette-Morin constitue une bonification intéressante de l'offre documentaire des bibliothèques scolaires. Nous sommes convaincus que la diversité et la plus grande disponibilité des titres en bibliothèque sont des atouts importants pour favoriser l'intérêt des élèves pour la lecture », mentionne Mme Suzie Pelletier, bibliothécaire à la Commission scolaire.

-30-

Source : Suzie Pelletier, bibliothécaire
Commission scolaire des Phares
418 724-3439, poste 2084

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.